



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E152314

VALABLE JUSQU'AU 14/09/2024

ÉDITÉ LE 29/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/04/1965

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000 620

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 1965B00017

Siret : 653 820 175 00053

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 6416410-1

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 147669449

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 147669449

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : CELFY

29 RUE DES METIERS
14123 CORMELLES LE ROYAL

Téléphone : 02 31 35 17 35

Portable :

Site Internet : www.celfy.fr

E-mail : contact@celfy.fr

Responsabilité légale :

ROLLET MARC PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 190

Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	03/09/2020
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	24/11/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	14/10/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	14/10/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	24/11/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	24/11/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	14/10/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.